

Stop au pollué-payeur !

Une loi sur l'eau à revoir !

L'actuelle loi sur l'eau, votée au parlement en 2006, a été victime des pressions de l'industrie chimique, de l'agroalimentaire et gestionnaires privés. Elle doit être révisée.

Les usagers payent 82 % des taxes liées à la pollution de l'eau alors qu'ils sont responsables de moins de 10 %.

Par contre les lobbies agro-industriels, responsables de la pollution des rivières, des nappes et du littoral, ne sont pas taxés. Les pesticides restent à un niveau de taxation ridiculement faible (4 %) pour être dissuasif, alors qu'ils devraient faire l'objet de restrictions sévères, voire d'interdiction.

Le principe de financement qui s'applique aujourd'hui est celui du pollué-payeur, c'est inacceptable.

Le prix de l'eau en Haute-Normandie, est un des plus élevés de France – 4€/m³ en moyenne dans la région, les prix en France s'échelonnant entre 2 et 4,4 €/m³. Les trop nombreux maîtres d'ouvrage (plus de 110 syndicats de communes en Seine-Maritime) sont responsable de cette situation, avec des structures inadaptées et des compétences limitées. Ils délèguent le service public à des grands groupes privés pour qui leurs actionnaires sont prioritaire.

En France, les multinationales de l'eau se partagent 80 % du marché de l'eau. Le consommateur est l'otage de ce système : lors de renouvellement de contrats, les nouveaux concurrents ont parfois proposé des baisses de prix spectaculaires, jusqu'à 50 % par rapport au contrat précédent. Comment est-ce que les Élus peuvent expliquer aux consommateurs qu'ils ont payés pendant 10 ans l'eau deux fois plus chère ?

- L'eau n'est ni une marchandise ni un bien de consommation banal.
- C'est une ressource vitale qu'il faut protéger, défendre, respecter.
- L'eau devrait être un droit fondamental inscrit dans notre constitution au même titre que le droit à la santé, à l'éducation et au logement.

Le saviez-vous ? Produire 1 Kg de bœuf nécessite 22 000 litres d'eau ; une voiture : 35 000 à 15 000 litres ; 1 kg sucre : entre 300-400 litres d'eau

Si vous voulez en savoir plus, ou pour aider la campagne législative des Verts de Haute Normandie écrivez à : les Verts de Haute Normandie, 34-35 quai du Havre 76000 ROUEN- 02 35 70 12 10

- Je souhaite être contacté(e) par les Verts de ma circonscription
 Je souhaite faire un don pour soutenir la campagne des candidats Verts aux législatives

Nom Prénom

Adresse

Code postal Ville

Mail Téléphone

Élections législatives 2007

Eau Secours ! Préserver l'eau pour préserver la vie

L'eau malmenée, menacée par le réchauffement climatique

Les pénuries d'eau font déjà défaut à plus d'un milliard d'humains, cela pourrait être trois fois plus avec le réchauffement climatique.

En France, avec des canicules en augmentation, il se posera inévitablement la question des économies d'eaux et de son utilisation, mais aussi les phénomènes extrêmes s'intensifieront – pluies diluviennes et tempêtes, qui provoqueront des ruissellements et des inondations bien connus dans nos régions.

Les Verts de Haute-Normandie ont des propositions concrètes à faire

- Que les collectivités locales établissent avant 2009 des plans d'actions « climat » intégrant les aspects liés à l'eau ;
- Que le principe pollueur-payeur soit rétabli dans la loi sur l'eau ;
- Que l'agriculture biologique, qui améliore la qualité de l'eau et l'alimentation soit développée ;
- Qu'on établisse un plan de préservation pour protéger les rivières ;
- Qu'on protège et restaure les zones humides ;
- Que la police de l'eau ait les moyens et les pouvoirs suffisants pour faire appliquer la loi ;
- Que les comportements civiques et responsables (économies d'eau...) soient soutenus activement par les politiques publiques
- Qu'on réforme la gestion de l'eau par un service public de l'eau écologique, démocratique et solidaire ;
- Qu'on développe le retour en régie du service public local de l'eau.

**L'EAU, c'est la vie.
Pour les Verts, la vie sur la Terre est plus importante que les profits**

Eau polluée, négligée : un constat inquiétant en Haute-Normandie

La mer polluée : Les ressources s'appauvrissent !

La sur-pêche industrielle se traduit par la raréfaction des poissons, l'acidification des océans causée par les rejets de CO₂ et le réchauffement de l'eau met en péril la vie aquatique.

Sur les côtes Normandes, ce sont les élevages d'huîtres et de moules, donc les milliers d'emplois à la clé qui sont menacés.



photo FMM

Eau non potable : il faut agir vite !

Le saviez-vous ? la France est le 3^e consommateur de pesticides dans le monde, 1^{er} pour la dose épanchée par hectare

Des pesticides dans les eaux superficielles : 100 % des points de mesures en Haute-Normandie sont touchés par les pesticides en 2004 et 2005. Pour les eaux souterraines, entre 75, 5 % et 82 % des points de mesures sont touchés par les pesticides en 2004 et 2005 (Source DIREN, sept 2006).

Des nitrates dans l'eau : sur l'ensemble du bassin de Seine-Normandie, plus des 2/3 des surplus azotés (liés aux activités urbaines et agricoles) épanchés et non consommés par les plantes se retrouvent dans les nappes d'eaux et les rivières. Ces surplus peuvent atteindre des proportions importantes comme par exemple dans le Pays de Caux, au niveau du littoral haut-normand et surtout dans tout le département de l'Eure.

De la turbidité qui touche les captages : Lors d'épisodes pluvieux, les abonnés découvrent en ouvrant leur robinet une eau terreuse, marron. Cette turbidité s'accompagne d'un risque de contamination microbologique qui rend l'eau impropre à la consommation. Ces phénomènes sont principalement liés aux pratiques de l'agriculture intensive (suppression des mares et des haies, des prairies, absence de couverture des sols en hiver, etc.) et à l'imperméabilisation galopante des zones péri-urbaines.

Nous sommes très loin du bon état écologique des eaux exigé par les textes européens.

La réglementation n'est pas appliquée. Que fait la police ? Alors que la loi de 1964 oblige à instituer des périmètres de protection autour des captages, avec un arrêté prescrivant les mesures de prévention nécessaires (par exemple l'interdiction des activités polluantes), 43 ans plus tard, seuls 50 % des captages font l'objet d'un arrêté.

Pour les élus, il peut être plus facile de protéger les intérêts économiques plutôt que les ressources en eau. L'Etat, de son côté, laisse faire, reportant régulièrement l'échéance de la protection des captages non protégés, décide parfois l'abandon des captages pollués, et ne remet pas en cause les critères productivistes de la PAC.

Le saviez-vous ? Entre 1989 et 2000, 443 captages ont été abandonnés dans le bassin Seine-Normandie pour cause de pollution.

Des milieux aquatiques en danger

Les écosystèmes aquatiques, déjà gravement atteints par les nitrates, fluors et les pesticides, subissent de fortes pressions liées aux activités humaines : bétonnage des berges, barrages et autres canalisations.

La Seine est le réceptacle des pollutions : rejets urbains, industriels et agricoles, plus ou moins dépollués, s'y déversent.

Nitrates et phosphores sont responsables de l'eutrophisation (développement accéléré de certaines algues qui déséquilibre l'écosystème). Les poissons sont asphyxiés. Toxines et algues rendent parfois les coquillages du littoral Normand impropres à la consommation.

Le saviez-vous ? La France a été condamnée en 2001 par l'Union Européenne au titre de la directive sur les nitrates d'origine agricole.

Pesticides, métaux lourds et substances chimiques diverses s'accumulent dans les organismes vivants et se concentrent dans la chaîne alimentaire jusqu'aux poissons que nous consommons.

Les eaux de baignade du littoral normand connaissent également des problèmes de pollution microbologique. Certaines plages (Yport, St Valery en Caux...) sont parfois non conformes à la réglementation et présentent des risques sanitaires avérés.



photo JB

Les mauvaises pratiques agricoles, le remembrement et l'urbanisation anarchique, sont responsables des coulées boueuses, inondations récurrentes et de l'érosion en Seine-Maritime. Face à ces problèmes, l'État ne met en œuvre que des solutions curatives.

Le saviez-vous ? Le Glyphosate (désherbant) utilisé couramment dans les jardins, contrairement à ce qui est annoncé dans la publicité, n'est pas biodégradable et se retrouve dans les eaux souterraines et les rivières.

Les zones humides sont malmenées : Le cas de l'estuaire de la Seine est flagrant. La biodiversité a peu de poids face aux intérêts économiques à court terme. Les « mesures compensatoires » qui accompagnent le bétonnage de l'estuaire ou le dragage du chenal ne suffisent pas pour limiter les atteintes au milieu naturel.

Le saviez-vous ? En France les zones humides ont régressé de 50 % depuis 1960

La grande fragilité des écosystèmes aquatiques impose que la question de l'eau soit au centre de toutes les politiques publiques.